



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

inspecteurs de l'éducation nationale

Question écrite n° 71200

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le rapprochement des deux corps d'inspection de l'éducation nationale IEN et IA-IPR. En effet, l'existence de deux statuts différents pour des personnels exerçant des missions comparables trouve difficilement sa justification dès lors que la fusion des deux corps a déjà été engagée notamment avec la transformation de 240 postes d'IEN en postes d'IA-IPR et un second pas franchi avec l'augmentation de l'indice terminal de la hors-classe des IEN. Par ailleurs, cette distinction qui ne trouve plus de justification fonctionnelle est ressentie par beaucoup comme une discrimination préjudiciable au bon fonctionnement et aux nécessaires évolutions du système. Enfin, la création d'un corps unique d'inspection doit être un moyen de mieux identifier la fonction d'inspection, de renforcer son rôle. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale est conscient de la nécessité d'une réflexion globale sur les missions et les statuts des corps d'inspection, capable de redonner une forte lisibilité à leurs actions. A cet effet, une concertation a été engagée avec les organisations représentatives des corps d'inspection, pour examiner les évolutions susceptibles d'être apportées à leurs missions et leurs carrières. Plusieurs réunions ont eu lieu qui ont notamment permis d'aborder le rôle des inspecteurs dans la gestion des personnels enseignants, dans la politique académique et les missions pédagogiques qu'ils assurent et leur évolution. De nouvelles réunions sont programmées pour poursuivre cette réflexion et envisager les suites qu'il convient éventuellement d'y donner.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71200

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7352

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 935